

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 28 janvier 2008****Présents**

Erhard FRIEDBERG (départ à 10h procuration François RACHLINE), Laurent GERMAIN, François HEILBRONN (départ à 10h procuration à Laurent GERMAIN), Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART, François RACHLINE, Maxime SAADA (départ à 10h procuration à Laurent GERMAIN), Maria COTORA, Damien RAMAGE, Gwendoline LAFARGE, Jean-Michel CROVESI, Benoît MATHIEU, Valentin LAUTIER, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.
Jean-Claude CASANOVA, Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI (départ à 10h15 procuration à Jean-Claude CASANOVA), Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à François RACHLINE).
Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Michel PEBEREAU), Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Laurent BIGORGNE	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Isabelle FRANCOIS	directrice des finances,
Julien PALOMO	chargé de mission,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE.

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Election du président et des vice-présidents enseignant et étudiant. | p. 2 |
| II. | Constitution de la commission de l'article 4 du règlement de l'admission dans le diplôme de l'IEP de Paris (au titre de la formation continue diplômante). | p. 4 |
| III. | Programme de travail et constitution des groupes de travail. | p. 4 |
| IV. | Avis sur la proposition de budget 2008 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. | p. 6 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2008

La séance est ouverte à 8h 30 sous la présidence provisoire de Jean-Claude Casanova en attendant l'élection du président du Conseil de Direction. Il rend compte du résultat des dernières élections. Dans le collège étudiant, le taux de participation a été de 25%. L'UNEF a obtenu 33,3 % des voix et donc trois sièges au Conseil de Direction, Nouvelle Donne 17,68% des voix et deux sièges, Interzaide-Fac Verte 17,56% et un siège, La Cé 13,31% et un siège, l'UNI 9,88% et un siège. SUD a obtenu 8,22% des voix et n'a aucun siège. Au Conseil d'Administration de la FNSP, l'UNEF a deux sièges et Nouvelle Donne, Interzaide-Fac Verte et la Confédération étudiante ont chacune un siège. A la Commission paritaire, les sièges ont été répartis en trois sièges pour l'UNEF, deux sièges pour Interzaide-Fac Verte, deux sièges pour Nouvelle Donne et un siège pour l'AC, l'UNI et SUD n'ayant aucun siège.

I. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

- Election du président enseignant :

Jean-Claude CASANOVA indique que le président sortant est Michel Pébereau, qui préside le Conseil depuis des années. Il lui demande s'il accepte de se représenter.

Michel PEBEREAU accepte de présenter sa candidature. Il ajoute qu'il faudra un jour songer à une autre représentation.

Jean-Claude CASANOVA demande s'il y a d'autres candidatures. Puisque ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote.

Michel PEBEREAU est élu avec 25 voix pour et une abstention.

Jean-Claude CASANOVA le félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil. Il indique qu'il y a 20 ans, François-Goguel lui a demandé de lui succéder et a présenté sa candidature au Conseil de Direction. Depuis cette date, il a été réélu chaque année, ce qui est très important sur le plan de la relation qu'il a toujours eue avec Sciences Po. L'Institut s'est transformé au fil des années d'une façon particulièrement brillante sous les directions successives, en particulier celle de Richard Descoings. Il ajoute que cette année est une année particulièrement émouvante parce que pour la première fois, ce n'est pas René Rémond qui propose sa candidature. Il continuera de faire de son mieux à la présidence du Conseil et indique qu'il faudra réfléchir à sa succession.

- Election du vice-président enseignant :

Michel PEBEREAU indique que les années précédentes, François Rachline était vice-président enseignant. Il lui demande s'il accepte d'être à nouveau candidat à ce poste.

François RACHLINE accepte de présenter sa candidature.

Michel PEBEREAU constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et propose de passer au vote.

François RACHLINE est élu vice-président enseignant du Conseil de Direction avec 25 voix pour et 1 abstention.

- Election du vice-président étudiant :

Michel PEBEREAU demande aux candidats de se présenter.

Maria COTORA présente sa candidature en tant que représentante de l'UNEF, qui a recueilli la majorité des suffrages lors de la dernière élection étudiante, mais en tant qu'élue qui a acquis une expérience au cours de ses précédents mandats. Etudiante en 1^{ère} année de master, elle a auparavant siégé au sein de la Commission paritaire et a participé à de nombreux groupes de travail au cours des deux dernières années. Elle a une bonne connaissance du fonctionnement de Sciences Po et de ses Conseils et a pu suivre l'évolution de l'établissement en tant qu'étudiante et en tant qu'élue. Elle siège au Conseil de Direction depuis octobre 2007, ce qui inscrit sa candidature dans une certaine continuité. Elle présente également sa candidature au nom de l'UNEF, qui est le syndicat majoritaire. Il lui semble important que le vice-président étudiant bénéficie d'une double légitimité issue du vote des étudiants et des membres du Conseil. L'UNEF s'est toujours illustrée par un regard critique et constructif apporté au dialogue au sein du Conseil et entre les élus étudiants. Elle s'attache à poursuivre ce rôle pour que l'évolution de l'établissement se décide dans la concertation entre la direction, les enseignants et les étudiants.

Valentin LAUTIER présente également sa candidature. Il indique qu'il a surtout vécu à l'étranger et que sa scolarité s'est faite dans des écoles internationales, notamment en Asie, ce qui explique qu'il ait choisi de s'inscrire dans le 1^{er} cycle du Havre et de se s'engager dans Interzaide-Fac Verte. Interzaide-Fac Verte, qui est le deuxième syndicat de Sciences Po depuis cinq ans, est un syndicat indépendant, international et écologiste. C'est le syndicat de la cohésion plutôt que du clivage et de la confrontation, ce qui est important pour à la fois défendre les étudiants et travailler avec la direction. Interzaide-Fac Verte soutient les étudiants dans son développement et son expansion, en apportant un point de vue différent. Il a conscience que sa candidature peut surprendre, puisqu'il est un étudiant de 1^{ère} année, qu'il est au Havre et qu'il n'a pas d'expérience des Conseils. Mais il n'est pas seul, puisqu'il est membre d'un syndicat qui a fait ses preuves, et il est motivé. Il est convaincu de pouvoir contribuer à l'insertion de Sciences Po dans le réseau des grandes écoles internationales et de travailler à son innovation, à sa diversité et à son excellence

Vincent UHER indique qu'il ne présentera pas sa candidature parce qu'il sera probablement appelé à démissionner au cours de son mandat et parce que le pluralisme est déjà assuré au sein de cette élection. Il pense qu'il faut se déterminer en fonction de deux critères : non le fait d'avoir eu la majorité aux élections, mais la neutralité et la capacité à jouer un rôle d'arbitre, ainsi que le sérieux et la motivation. Il pense que le fait d'être en 1^{ère} année et de venir du Havre pour siéger au Conseil de Direction est une preuve de motivation. Il ajoute que les élus d'Interzaide-Fac Verte ont toujours montré une approche constructive et n'ont jamais cherché à se servir de leur fonction comme d'une tribune politique. C'est en fonction de ces critères qu'il votera pour Valentin Lautier.

Maria Cotorra obtient 12 voix, Valentin Lautier obtient 12 voix, il y a un bulletin nul et un bulletin blanc.

Michel PEBEREAU propose de passer au second tour du vote.

Valentin LAUTIER est élu vice-président étudiant avec 14 voix contre 12 à Maria Cotorra.

II. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT DE L'ADMISSION DANS LE DIPLOME DE L'IEP DE PARIS (AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE)

Michel PEBEREAU indique que traditionnellement, cette Commission est composée du président du Conseil de Direction ou de son représentant, de deux enseignants du Conseil de Direction et du président étudiant. Si le Conseil en est d'accord, il recommande de maintenir cette composition. L'année dernière, les deux membres enseignants étaient François Rachline et Emmanuel Goldstein. Il propose de reconduire François Rachline. Emmanuel Goldstein étant absent et la Commission devant se réunir juste après cette séance du Conseil, il demande un volontaire.

Bruno MAQUART se présente.

Michel PEBEREAU constate que les membres du Conseil sont d'accord sur cette composition.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que traditionnellement, des membres de la Commission paritaire et du Conseil de Direction se réunissent dans des groupes de travail pour traiter des questions qui sont ensuite présentées aux Conseils. Il y a cinq groupes de travail : un groupe dédié à l'évolution des 1^{ers} cycles, un groupe dédié à l'évolution des programmes de master, un groupe de travail sur les questions d'admission et de diversité, un groupe sur le suivi de l'aide social et un groupe sur les évolutions de la scolarité, notamment du règlement de la scolarité. Une date de première réunion a été proposée pour chaque groupe et chaque personne intéressée pourra s'y inscrire.

Richard DESCOINGS ajoute qu'avec l'application de la loi Goulard d'avril 2006 et l'application de la loi Pécresse d'août 2007, le paysage universitaire français est devenu particulièrement mobile et fluide. La constitution des PRES, l'existence des réseaux thématiques de recherche avancée, l'appropriation progressive par les universités de l'autonomie que leur confère la loi et de nouvelles compétences ont mis en mouvement les universités françaises et les grandes écoles. Dans ce contexte, Sciences Po est courtisé aussi bien par les universités que par les grandes écoles comme l'ENS et les écoles d'ingénieurs. Sciences Po a intérêt à conclure des relations très étroites avec les écoles d'ingénieurs dans le domaine de la recherche et des formations. Sciences Po a également été approché par des écoles de gestion et par des universités comme l'université de Compiègne, Dauphine et le PRES Paris Est, qui regroupe l'université de Marne-la-Vallée, l'université de Créteil et l'Ecole des Ponts. L'avenir de Sciences Po est à la fois de maintenir son identité et de nouer des alliances, parce qu'il est aujourd'hui impossible d'agir seul, que ce soit en France ou à l'international. Sciences Po doit défendre sa singularité, et la coopération et la compétition universitaires ne doivent pas conduire à banaliser les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'isolement et le refus de travailler en réseau seraient dangereux.

Jusqu'à présent, les accords passés par Sciences Po étaient essentiellement internationaux et européens. Mais Sciences Po ne doit pas s'interdire de développer ses accords vers le champ français. L'Institut a déjà commencé et le double diplôme avec Paris 6 fonctionne très bien. Sciences Po aurait sans doute intérêt à trouver des alliés pour construire un double cursus faisant converger les sciences médicales et les sciences sociales. Il ne faut pas avoir peur de dire que des universités technologiques comme celle de Compiègne, des écoles d'ingénieurs et des écoles de gestion peuvent beaucoup apporter à Sciences Po. Si l'Institut cherchait à croître uniquement par lui-même, cela multiplierait les coûts, parfois en vain, puisque les coûts d'accès dans certaines disciplines seraient extraordinaires : Sciences Po ne peut pas avoir le même type d'équipement technologique qu'à Compiègne. En outre, il ne sera pas possible d'obtenir indéfiniment des créations d'emplois universitaires et il faut se baser sur les corps académiques qui existent déjà dans les universités et les grandes écoles. Les accords qui seront passés seront présentés au Conseil.

Il ajoute qu'au-delà de l'intérêt substantiel de cette stratégie d'alliances, il y a aussi un intérêt tactique. Il est préférable d'être proactif dans ces alliances que de devoir répondre de plus ou moins bon gré à la politique universitaire fixée par l'Etat. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, il ne va pas de soi que la concentration d'un nombre toujours plus important de chercheurs, discipline par discipline, ait le même intérêt que dans des laboratoires technologiques ou en physique. Le rôle du CNRS ne peut pas s'évaluer exactement de la même manière dans les grands investissements indispensables dans les sciences dures et dans les sciences sociales. Il est préférable d'anticiper en nouant des partenariats avec des établissements complémentaires de Sciences Po.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU estime que c'est une orientation extrêmement importante, d'autant plus que sur un plan financier, Sciences Po va se trouver dans une compétition plus forte que les années précédentes concernant la collecte des ressources privées, la nouvelle loi sur les universités rendant cette collecte plus générale. Les entreprises voient déjà qu'il y a plus de demandeurs de fonds qu'auparavant.

Damien RAMAGE indique que même si on peut adresser un certain nombre de critiques à la réforme des universités qui a été réalisée, il y a un certain mouvement du côté des universités et des grandes écoles, qui perçoivent l'importance de la mise en réseau et de la coopération aussi bien pour les enseignants et les chercheurs que pour les étudiants. L'analyse de Pierre Veltz sur ces questions est très intéressante. Il serait pertinent de mettre en place un groupe de travail sur l'évolution de ces coopérations, pour éviter d'être informés à la dernière minute qu'un accord universitaire va être conclu.

Christian LEQUESNE demande à Richard Descoings s'il a le sentiment que les directeurs de grandes écoles partagent l'objectif de Sciences Po, qui est d'évoluer d'une grande école à la française vers une université internationale, avec un pôle recherche développé.

Jean-Paul FITOUSSI souligne que le problème se pose en termes de coopération, mais aussi de concurrence. Celle-ci se fait très vive, notamment sur les recrutements. D'autres grandes écoles cherchent à recruter des chercheurs ou des enseignants dans les centres de Sciences Po. Il faut donc coopérer, mais sans trop de naïveté.

Richard DESCOINGS admet que dès qu'il y a mise en mouvement, la compétition est inévitable pour le financement et pour la ressource principale de Sciences Po, qui est la ressource intellectuelle. Dans ce mouvement, la compétition conduit parfois à aller très vite, même si certains peuvent trouver déplaisants de se trouver devant ce que Damien Ramage appelle un fait accompli. En outre, le jeu des acteurs n'aime pas forcément se placer vite sur la place publique. Les écoles d'ingénieurs ne dépendent pas des mêmes tutelles, les écoles de gestion dépendent des chambres de commerce. Mais il indique qu'il essaiera d'associer les élus le plus possible à la préparation des accords. Généralement, une coopération peut permettre de partager des programmes de recherche, des professeurs et des doubles diplômes. A sa connaissance, tous les doubles diplômes qui ont été développés par Sciences Po ont été plébiscités par les élèves et il y a toujours plus de candidats que de places disponibles. Il souligne qu'il n'y a pas, de la part de l'équipe de direction, de volonté de ne pas associer les représentants des enseignants et des étudiants à ses projets. La direction essaie de travailler avec eux pour construire ensemble des accords. De temps en temps, les choses ne se passent pas comme certains le souhaiteraient, mais ce n'est pas par goût du secret, c'est tout simplement parce que les décisions ont été prises très rapidement.

Il répond à Christian Lequesne qu'il pense que les grandes écoles sont en train de bouger. Mieux les universités se porteront et plus les grandes écoles seront obligées de bouger. La faiblesse des premiers cycles universitaires et le fait que ce soient les organismes de recherche qui concentrent la recherche la plus féconde permettent aux grandes écoles de vivre plus facilement, puisque les meilleurs étudiants préfèrent aller vers elles. La faiblesse des universités en matière de recherche permet aux grandes écoles comme Polytechnique de développer des laboratoires de recherche remarquables. Mais elles travaillent déjà avec les universités : dès les masters de recherche et surtout au niveau des doctorats, le lien entre les universités et les grandes écoles est une réalité. Ce qui est plus compliqué, c'est de voir dans quelle mesure la recherche qui a lieu dans les laboratoires a un impact sur la formation des grandes écoles. Sur un même campus, il peut y avoir un excellent laboratoire de recherche et une grande école, mais sans

lien avec les deux. En outre, si les effectifs des grandes écoles de gestion augmentent énormément, ce n'est pas le cas de toutes les écoles. Dans certaines grandes écoles, la rareté est considérée comme la représentation de la qualité et elle permet de rester entre soi. Les échecs de remembrement de grandes écoles, notamment d'ingénieurs, ont tenu essentiellement au maintien de la division entre les ingénieurs qui ont fait les Mines et ceux qui ont fait les Ponts. Mais les choses bougent, en premier lieu parce que la contrainte internationale est considérable. Richard Descoings indique qu'il revient d'Inde, où les écoles d'ingénieurs françaises sont très présentes. Elles se posent des questions sur ce que signifie concrètement la défense d'une conception française de la formation des ingénieurs. La deuxième raison de se bouger est que quoi qu'on pense du développement de l'énergie nucléaire, il est aujourd'hui très rapide partout dans le monde. La principale faiblesse française est que les écoles d'ingénieurs avaient abandonné la formation d'ingénieurs nucléaires. Des entreprises comme Areva ou EDF ont un vrai problème de recrutement d'ingénieurs. Une des choses dont on a discuté en Inde est la manière de reconstituer des filières de formation d'ingénieurs qui se destinent véritablement à devenir ingénieurs, puisque l'un des problèmes de la filière est que de nombreux diplômés d'écoles d'ingénieurs travaillent ensuite dans des secteurs comme la banque ou les assurances. Les partenaires indiens sont très intéressés par les réponses françaises aux appels d'offres, mais ils souhaitent savoir si les entreprises ont les ressources humaines pour assurer le suivi. Il y a une mise en tension des écoles d'ingénieurs par le marché du travail et par le marché international. C'est un peu moins vrai pour les écoles de gestion. Mais de manière générale, les besoins ressentis par les entreprises de diplômés à tous les niveaux de qualification, y compris les masters et les doctorats, vont croissant. Cette demande des entreprises fera nécessairement évoluer la plupart des écoles et affectera les effectifs. Parce que les écoles d'ingénieurs ont fait le choix de ne pas augmenter la plupart de leurs promotions, la moitié des nouveaux ingénieurs viennent des universités. Il rappelle que la commission Attali a recommandé l'augmentation des effectifs des écoles d'ingénieurs.

IV. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2008 DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que la délibération pour avis du Conseil a été préparée la semaine précédente par la Commission des finances, dont il salue le travail. Il présente rapidement l'exécution du budget 2007. Il avait présenté aux Conseils un budget prévisionnel déséquilibré, à hauteur de 1,5 million d'euros. L'exécution 2007 permettra d'être à l'équilibre. Cela a été rendu possible en intensifiant les efforts de Sciences Po pour accroître ses ressources et pour maîtriser les coûts. La maîtrise des dépenses s'est faite à deux niveaux : un plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 1,5 million d'euros qui s'est déroulé sur les quatre derniers mois de l'année 2007 et une résistance vigoureuse aux demandes de créations d'emploi. La masse salariale représente près de la moitié des dépenses de Sciences Po et sa maîtrise est un élément central. Sciences Po a été plus actif encore sur le développement de ses ressources. Les chiffres ne sont pas précis puisque la direction est encore en train de préparer les comptes, mais globalement, les ressources propres de Sciences Po auront augmenté de 20% en 2007 par rapport à 2006. Or les ressources propres représentent aujourd'hui plus de 40% du budget de Sciences Po. Les résultats sur la taxe d'apprentissage, sur le mécénat d'entreprise, sur les contrats de recherche et sur les prestations de services n'ont jamais atteint des sommets aussi importants. La direction de la formation continue a accompagné les efforts de la direction de la stratégie et du développement et pour la première fois depuis trois ans, Sciences Po a eu de bons résultats en formation continue, essentiellement au niveau du chiffre d'affaires. Il espère que cette amélioration se retrouvera aussi au niveau des marges, puisque c'est ce qui permet de financer l'établissement. Il ajoute qu'une des raisons importantes du déséquilibre de l'année 2007 a été la découverte de l'état réel de l'immeuble de la rue de l'Université. Les travaux de sécurité nécessaires ont été beaucoup plus importants que ce qui avait été prévu, et Sciences Po a dû supporter non seulement le coût supplémentaire direct de ces travaux, mais aussi le déplacement dans le temps de la fin de ces travaux. Sciences Po a donc dû payer des loyers pour d'autres locaux pendant quelques mois supplémentaires. Après des négociations, l'Etat, qui était le précédent propriétaire de ces locaux, a reconnu une certaine responsabilité dans leur état et a abondé la dotation 2007 d'1,5 million d'euros pour prendre en charge cette augmentation des coûts.

Sciences Po part donc d'une situation financière saine, mais celle-ci repose sur 40% de ressources propres et donc non récurrentes. Chaque année, il faut maintenir la confiance des entreprises, de ceux qui achètent les prestations de service, de ceux avec qui Sciences Po passe des contrats de recherche. Il est bon pour Sciences Po d'avoir plus de ressources que celles qui viennent de l'Etat, mais c'est aussi plus incertain. Les équipes de Sciences Po sont donc très mobilisées pour diversifier et développer les ressources. Fin 2007, Sciences Po a lancé sa première campagne de collecte de dons, essentiellement auprès des anciens et des amis de Sciences Po. Cette campagne s'est surtout faite par messages adressés à un très grand nombre de personnes et 10 à 20 000 lettres et e-mails sont partis. Les dons les plus importants ne peuvent pas venir de la sorte, les lettres personnalisées attirant des donations plus généreuses. Cette campagne test a donné de bons résultats, Sciences Po ayant recueilli 350 000 euros venant de 650 donateurs. Les chiffres ne sont pas définitifs. Sur les 350 000 euros, 300 000 euros sont sur l'exercice 2007, ce qui n'est pas négligeable. A titre de comparaison, il rappelle que le montant maximal d'une bourse de mérite est de 6000 euros, et que le coût moyen annuel d'un professeur des universités est de 70 000 euros.

Erhard FRIEDBERG pense que les professeurs des universités coûtent beaucoup plus cher que cela.

Richard DESCOINGS répond que le coût moyen budgétaire donné par le ministère de l'Education nationale est bien de 70 000 euros. Il précise que c'est le coût statutaire et rappelle que c'est un coût moyen. Cela doit correspondre au premier échelon d'un professeur de première classe.

En ce qui concerne le budget 2008, une personne en Commission des finances a parlé d'un budget de confort. Il n'est pas tout à fait d'accord et souligne que vu de l'intérieur, on n'a pas forcément l'impression d'être confortable. Sciences Po a un très grand facteur d'incertitude, parce que la direction est en train de négocier avec l'Etat son plan de financement pour les cinq ans qui viennent. Richard Descoings a placé dans ce projet de budget une augmentation de la ressource publique structurelle en 2008 par rapport à 2007 limitée à deux millions d'euros. C'est en phase avec la réalité de la structure du budget 2008 de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais ce n'est pas en phase avec ce que demande Sciences Po, c'est-à-dire de n'être traité ni mieux, ni moins bien que la moyenne de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Or le président de la République et le Premier ministre se sont engagés à augmenter les moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche de 50% sur la durée de la législature. Sciences Po aurait pu demander plus que cette moyenne, en considérant qu'il faut aider les établissements les plus dynamiques. Mais il a été décidé de ne pas le faire, beaucoup d'universités étant dans le besoin et le gouvernement étant dans une logique de rattrapage. Mais il serait paradoxal que Sciences Po soit moins aidé que la moyenne des autres établissements français. Les négociations traînent, en partie parce que l'administration de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas intégré la notion d'autonomie des universités et n'adhère pas à la décision prise par le législateur. Le directeur de Sciences Po se voit demander de justifier emploi par emploi ce qu'il compte faire, de graver dans le marbre sa stratégie à quatre ans. Dans cette situation, Richard Descoings a préféré présenter un budget qui maintient les ressources propres de 2007 et qui augmente les ressources publiques dans une proportion moindre que ce qu'il espère recevoir. Il en a tiré les conséquences sur les dépenses, avec cependant un certain nombre de priorités : une augmentation considérable des crédits destinés aux étudiants boursiers et une augmentation des moyens de la recherche.

Le document détaillant le budget prévisionnel ayant été envoyé aux membres du Conseil, Richard Descoings répond à un certain nombre de questions qui ont été posées en Commission des finances. Celle-ci s'est notamment penchée sur le coût des procédures d'entrée en 1^{ère} année, la question étant de savoir si Sciences Po gagnait ou pas de l'argent sur les droits perçus sur l'entrée. En 2007, Sciences Po a dépensé un peu plus de 410 000 euros pour 380 000 euros de recettes. Le résultat est donc à peine équilibré, sachant que les boursiers de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire sont exonérés des droits d'inscription. Pour ce qui concerne la part des crédits affectés à la bibliothèque dans les dépenses globales de documentation, ces crédits d'acquisition d'ouvrages et d'abonnements étaient juste au-dessus de 500 000 euros en 2000 et ils ont été d'un million d'euros en 2007. Ce montant représente aujourd'hui 71% du total des crédits d'acquisition, le reste concernant les centres de recherche et l'Ecole doctorale. Des membres de la Commission avaient également demandé ce que représentait le coût de l'enseignement des langues dans l'ensemble des dépenses. En 2007, l'enseignement des langues correspondait à une dépense de 2,5 millions d'euros, dont 1,3 million

d'euros de vacances. Il rappelle que Sciences Po a une politique ancienne d'appel à des vacataires étudiants, ce qui permet de rendre service aux usagers de Sciences Po et constitue une ressource pour les étudiants. Le coût horaire de ces vacances est de 9,28 euros, ce qui correspond au SMIC. L'immense majorité de ces vacataires sont des étudiants de Sciences Po et deux tiers d'entre eux sont employés par la bibliothèque, par la DAIE et par la direction des études. Enfin, on a posé la question de la répartition des dépenses salariales entre les différentes missions de Sciences Po. Notre institut consacre 50% de sa masse salariale à la mission d'enseignement, 34% des dépenses à la mission recherche, 15% aux missions bibliothèque et documentation et 1% aux presses de Sciences Po.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie pour ces précisions.

Vincent UHER indique que l'UNI se félicite de l'augmentation des ressources propres, notamment de celles qui ne pèsent pas sur les étudiants. Cette diversification des ressources sera à prendre en compte au moment de la réouverture du débat sur les droits de scolarité. Il constate que le produit de la taxe d'apprentissage n'a pas augmenté cette année et demande dans quelle mesure on envisage des décisions au niveau des masters qui pourraient permettre d'augmenter ce produit. Il pense que cette question pourrait être traitée en groupe de travail, dans le cadre des discussions sur l'alternance. Par ailleurs, le Conseil va voter aujourd'hui sur les droits de scolarité de la formation continue et il aimerait plus d'information sur l'absence de marge de ces activités.

Jean-Emmanuel COMBES insiste sur le rôle important que jouent les anciens dans le projet éducatif de Sciences Po, notamment à travers les campagnes de levée de fonds. Il est important de souligner à quel point cela constitue un virage dans les relations entre les anciens et Sciences Po, qui travaillent de plus en plus ensemble. En comparant cette démarche avec celle menée par certaines écoles, notamment les écoles de commerce, il pense que cet effort sera d'autant plus payant qu'on rendra les plus transparents possible le lien et le travail en commun entre Sciences Po et l'association des anciens. Pour la suite du programme initié cette année, plus on pourra mettre en évidence la qualité du travail réalisé par Sciences Po et l'association, plus on aura d'impact sur les anciens, qui ont déjà tendance à considérer l'association et Sciences Po comme une unité pour laquelle il n'y a pas lieu de faire de différence.

Laurent GERMAIN remarque que l'équilibre du budget 2007 est une bonne nouvelle, tout comme les assurances données par l'Etat dans le cadre de ce dernier budget. Il comprend que les négociations sur le prochain contrat quadriennal n'ont pas abouti, mais il demande si le dynamisme qu'affiche Sciences Po en termes de ressources propres n'est pas un handicap dans cette négociation pour l'augmentation des ressources publiques, alors qu'il devrait plutôt encourager l'aide de l'Etat. Alors que les ressources propres ont augmenté d'un million en 2007, la prévision d'augmentation pour 2008 est de 500 000 euros. Etant donné les résultats de 2007, il demande pourquoi il n'y a pas une prévision plus optimiste. Enfin, on voit une progression très forte des charges de personnel pour 2008, à hauteur de 3 millions d'euros, alors que la seule ressource pérenne, qui est celle de l'Etat, n'augmente que de 2 millions d'euros. Les dépenses de masse salariale étant rigides, il demande si cette augmentation est due à l'effet report de 2007 vers 2008 en termes de recrutement ou si elle est due à un effort durable de recrutement et donc de progression de la masse salariale de Sciences Po.

Maria COTORA remercie le directeur pour les réponses apportées aux questions posées en Commission des finances. Mais elle trouve dommage d'avoir ces réponses le jour même où le Conseil doit voter. Elle souhaite que l'année prochaine, la Commission des finances puisse se réunir plus en amont du Conseil de Direction, afin de pouvoir travailler de manière plus concertée aux choix budgétaires. Elle regrette également que n'apparaissent pas dans le budget des décisions prises l'année dernière, notamment en ce qui concerne la Commission de suivi social. La décision avait pris des engagements qui n'ont pas été inscrits dans le budget 2007, par exemple l'engagement de dépenser la totalité du budget de l'aide sociale.

Richard DESCOINGS répond à Vincent Uher qu'il ne donnera jamais d'informations publiques sur la marge que réalise la formation continue. Cela relève du « secret industriel » et commercial entre les établissements qui font de la formation continue. En revanche, il peut indiquer que dans la relance commerciale et éditoriale réalisée par le service de la formation continue, la préoccupation sur le taux de marge est forte. Il ne servirait à rien de développer du chiffre d'affaires si la marge n'augmentait pas, tous coûts pris en considération. En ce qui concerne la taxe d'apprentissage, autant on peut développer des opportunités de formation en apprentissage, autant il ne serait pas sain d'imposer aux élèves des cursus en apprentissage. Ce serait la meilleure façon de les faire échouer, parce que s'ils ne sont pas intéressés, cela se verra dans les entreprises. Il répond à Jean-Emmanuel Combes qu'il a raison d'insister sur la transparence. Une des plus grandes modifications dans les relations entre l'association et Sciences Po a été d'affirmer ce que les deux ont en commun : les deux sont une vaste intersection, même si l'association d'un côté et l'institution de l'autre peuvent avoir des activités qui n'entrent pas dans cette intersection. Le rapprochement physique et la mise à disposition par l'association de son fichier d'adresses électroniques sont des éléments extrêmement forts, tout comme le fait que l'association soit présente lors de l'accueil des étudiants. Il répond à Laurent Germain qu'il est en effet fréquent que lorsqu'une institution développe ses ressources propres, on lui retire de l'argent public. Sciences Po n'est pas à l'abri de cela, mais Richard Descoings essaie de faire comprendre qu'il faut au contraire aider les établissements les plus dynamiques. En ce qui concerne les prévisions d'augmentation des ressources propres, il espère bien qu'elles augmenteront plus en 2008 que les 500 000 euros indiqués. Mais il préfère avoir une bonne surprise qui permettra d'augmenter les dépenses possibles, plutôt que de faire un budget trop optimiste qui obligerait ensuite à faire des économies. Pour ce qui est de la masse salariale, elle continuera à augmenter en euros. Elle augmentera même plus vite dans les années à venir, parce que plus Sciences Po recrutera des universitaires et des chercheurs sur contrat, et plus la masse salariale augmentera. Il faudra s'habituer à intégrer le recrutement des universitaires dans l'évolution de la masse salariale. Elle comprend déjà les salaires des chercheurs FNSP et il faudra maintenant intégrer les professeurs. Sciences Po est une entité dont l'objet social est de rendre un service intellectuel sous forme de recherche, de programmes de recherche, de cursus de formation, de services aux lecteurs, aux élèves et aux enseignants. La principale dépense est logiquement la masse salariale, d'autant plus que ce n'est pas une masse salariale de fonctionnement. Les délégations syndicales de salariés le voient. En 10 ans, la part de la masse salariale à Sciences Po est passée de 57 à 47% des dépenses. La part de la masse salariale dans notre budget a diminué de 10 points alors que le nombre de salariés a doublé. La direction a injecté du pouvoir d'achat au 1^{er} janvier 2008 au bénéfice de la moitié des salariés de Sciences Po. Cette politique est ce qui fait que Sciences Po se défend mieux que d'autres établissements dans la compétition française, européenne et internationale. En 12 ans, les mutations de Sciences Po ont d'abord été portées par les salariés : les professeurs, les chercheurs, les documentalistes et les agents. La masse salariale continuera donc d'augmenter en euros, mais non en proportion. Il répond à Maria Cotoră qu'elle a raison et que l'année prochaine, la première réunion de la Commission des finances devra avoir lieu en décembre et la deuxième juste après les élections pour informer les nouveaux élus. Comme il l'a indiqué en Commission des finances, il a commis une erreur en ne reprenant pas dans le budget les engagements pris l'année dernière. Ce sera fait en gestion dès le début du mois de janvier.

c) Vote

Michel PEBEREAU lit la première résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante :

Les taux annuels des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année 2009 :

Retrait de dossier : 15 euros

Inscription aux procédures d'entrée :

- exonération totale pour les boursiers

- inscriptions aux procédures d'entrée nationales et aux procédures d'entrée internationales en 1^{ère} et 2^{ème} année : 130 euros
- Inscription aux procédures d'entrée internationales en 4^{ème} année : 80 euros pour les candidatures en ligne et 100 euros pour les candidatures papier. »

Damien RAMAGE indique que conformément aux engagements pris par les élus de l'UNEF, ceux-ci voteront pour cette résolution, notamment en raison de l'effort qui est fait en matière de démocratisation. **Inaudible.**

La première résolution est votée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU lit la deuxième résolution : Le Conseil de Direction donne un avis favorable à la résolution suivante :

« Les droits de scolarité pour l'année universitaire 2008-2009 sont fixés aux montants suivants : (avec exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux et demi-tarif pour les auditeurs libres par semestre)

Formations menant au diplômes propres à l'IEP de Paris : voir le tableau des droits de scolarité en fonction du revenu annuel du foyer fiscal. »

Yassir HAMMOUD profite du vote de cette résolution pour réaffirmer le soutien de la Confédération étudiante à ce système de droits de scolarité, qui permet de faire vivre la justice sociale et la solidarité parmi les étudiants de Sciences Po. Il remercie Richard Descoings d'avoir répondu aux questions de la Confédération étudiante, notamment sur l'augmentation du montant des bourses et de la base des boursiers, décidée par le ministère et qui sera budgétisée par Sciences Po. Il approuve donc la légère augmentation de 3% des droits de scolarité, mais il pense qu'à l'avenir, il faudrait penser à une augmentation plus forte pour les tranches les plus hautes du barème et plus faible pour les branches basses.

Damien RAMAGE attire l'attention des élus et de l'administration sur le fait qu'aujourd'hui, la recette totale des droits de scolarité représente 16% du budget de Sciences Po, ce qui est considérable. Cela pose un certain nombre de questions, parce que la démocratisation prévue de l'établissement devrait normalement faire baisser cette recette, ce qui devrait poser un problème si elle est considérée comme une part importante du budget. Si au contraire on considère que ces 16% pèsent peu dans le budget total de l'IEP, ces droits de scolarité pèsent très lourdement sur les étudiants sans pour autant avoir une grande importance pour Sciences Po. C'est un problème dans un contexte où les salaires ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie. Même l'augmentation de 3% qui a été décidée cette année pèse sur les familles concernées et un nombre croissant d'étudiants non boursiers sont contraints de se salarier. Il ne donnera donc pas un avis favorable à un système injuste et aux augmentations successives et mécaniques des droits de scolarité.

Michel PEBEREAU demande qu'à l'avenir, les membres du Conseil donnent ce genre d'explication de vote lors du débat et non du vote : cela permettra de faire gagner du temps et laissera au directeur la possibilité de répondre.

Richard DESCOINGS comprend la crainte des élus de l'UNEF, mais souligne que Sciences Po en est à la quatrième année de mise en œuvre de ce système et qu'il n'y a jamais eu autant d'étudiants boursiers à Sciences Po. Le taux d'accroissement du nombre de boursiers est beaucoup plus rapide que le taux d'accroissement total du nombre d'étudiants. De même, le taux d'accroissement des dépenses d'aide sociale est beaucoup plus rapide que le taux d'accroissement de l'ensemble des dépenses. Il ne croit pas qu'on prenne dans les poches de tous les étudiants, mais on prend plus dans la poche des étudiants les plus aisés, ce qu'il assume, parce que cela permet d'apporter une aide supplémentaire aux étudiants boursiers. Il indique que c'est la dernière année du moratoire sur l'augmentation des droits de scolarité et que dans les groupes de travail qui se réuniront en 2008, il y aura une réflexion sur les tranches les plus élevées des droits de scolarité.

Michel PEBEREAU ajoute qu'il y aura un débat sur ce sujet, sur lequel le Conseil s'est déjà exprimé sur le plan du principe et sur lequel il pourra se réexprimer. En tant que membre du Conseil, il souhaite vivement que l'UNEF ait l'opportunité d'ouvrir les yeux sur le monde des six autres milliards d'habitants de la planète qui considèrent que pour une famille qui en a les moyens, payer les études de ses enfants est logique. Pour une famille de Français qui paie sans discuter les études d'un de ses enfants dans une école de commerce, il est légitime de payer les études d'un autre enfant à Sciences Po, parce que c'est un moyen d'améliorer le fonctionnement de Sciences Po et la situation des boursiers. C'est une politique à laquelle le Conseil est attachée et il souhaite qu'elle soit accentuée dans le sens indiqué par Richard Descoings. L'avenir de la France va dans cette direction et la défense par l'UNEF des intérêts très particuliers de gens qui ont des niveaux non négligeables de relevés d'imposition lui est toujours parue singulière.

La deuxième résolution est votée par 22 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Michel PEBEREAU lit la troisième résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante :

« Les taux de rémunération des services de la Fondation dues par les usagers de l'IEP de Paris inscrits en formation continue diplômante sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants, pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2009 et 2010 (promotion 2009) :

- Finance d'entreprise et marché de capitaux, Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement : 17 300 euros.
- Gestion et politiques de santé, Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD, Gestion publique, Fonctionnements associatifs, Management des médias, Gestion et politiques du handicap : 15 300 euros.
- Master of Public Affairs (année 2009 – 2010) : 22 880 euros. »

La troisième résolution est votée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU lit la quatrième résolution : Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la résolution suivante :

« Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP sont fixés aux montants suivants pour l'année universitaire 2008-2009 : (voir tableau des montants pour les abonnées à la semaine, les abonnés étudiants, les abonnés enseignants-chercheurs, la carte collective et les duplicata.) »

Maria COTORA indique que l'UNEF votera pour cette résolution si on garantit aux étudiants abonnés qu'ils accèdent gratuitement à la bibliothèque de Sciences Po en échange de partenariats avec leurs universités d'origine. Cela permettrait de désengorger la bibliothèque de Sciences Po et de donner aux étudiants la possibilité d'accéder à des bibliothèques près de chez eux.

La quatrième résolution est votée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU lit la cinquième résolution : « Le Conseil de Direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2008 de l'IEP de Paris présentée par l'administrateur de la FNSP. »

La cinquième résolution est votée avec 23 voix pour et 3 contre.

Maria COTORA explique que l'UNEF a voté contre parce qu'elle estime qu'un certain nombre de choix ne sont pas favorables aux étudiants dans ce budget, ainsi que dans l'exécution du budget 2007. Elle

regrette notamment que le budget de la Commission de suivi social reste le même que celui de l'année dernière alors que le nombre de boursiers augmente et que cette année, les recettes issues des droits de scolarité augmentent de 2 millions d'euros. Elle pense qu'il y a une polarisation entre une partie des étudiants, qui ne paient pas de droits de scolarité et qui sont soutenus par la direction, les étudiants qui paient des droits très élevés et qui le peuvent, et au milieu, des étudiants qui ont des difficultés croissantes à payer les droits qui leur sont demandés, notamment en raison de l'augmentation automatique qui suit l'inflation. Les étudiants de classe moyenne n'ont plus les moyens de payer ces droits et sont contraints de souscrire à des prêts étudiants ou de se salarier. En outre, le fonds de mobilité internationale est en baisse par rapport à l'année dernière alors même que le nombre d'étudiants en 3^{ème} année augmente et que le coût de la vie est très élevé dans les destinations les plus demandées comme l'Angleterre et les Etats-Unis.

Michel PEBEREAU souligne que le dollar a baissé de 50% au cours des quatre dernières années, ce qui fait plus que compenser l'augmentation de 3% des droits de scolarité. En raison de l'absence d'un certain nombre de membres, il propose que l'on traite des accords internationaux lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 h 30.